



CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – MA10-2024-16 / 10-2024-170

Objet : Désignation du secrétariat de séance

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2,
notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e
arrondissement, à chaque conseiller.ère le 6 novembre 2024;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Madame Énora BRETON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité
des membres présents.

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

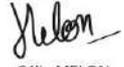
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – MA10-2024-17 / 10-2024-171

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 24 septembre 2024

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2, notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller.ère le mercredi 6 novembre 2024 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 24 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – MA10-2024-18 / 10-2024-172

Objet : Adoption de l'état spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2025

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le titre 1 du livre V du code général des collectivités territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment l'article L2511-41 ;

Vu les délibérations 2024 DDCT 134, 2024 DDCT 135, 2024 DDCT 136 des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024 relatives d'une part, aux modalités de répartition des dotations affectées aux états spéciaux d'arrondissement et d'autre part, à la mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité ;

Vu le projet de délibération, MA10-2024-17, par lequel Madame la Maire du 10^e arrondissement propose d'adopter l'état spécial du 10^e arrondissement pour 2025 ;

Sur le rapport présenté par la Maire du 10^e arrondissement Madame Alexandra Cordebard ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : L'état spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2025 est arrêté conformément aux états annexés à la présente délibération.

Nombre de Votants : 20

Pour : 19

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

ETAT SPECIAL DU 10ème ARRONDISSEMENT

Budget Primitif 2025 Fonctionnement

Fonction et nature	Libellés	Budget Primitif 2025
Fonction 020	ADMINISTRATION GENERALE	
Chapitre 74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
748711	DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	833 175
748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	8 613 650
	Total chapitre 74	9 446 825
	Total Fonction 020	9 446 825
TOTAL RECETTES		9 446 825

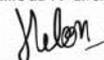
Budget Primitif 2025 Investissement

Fonction et nature	Libellés	Budget Primitif 2025
Fonction 020	ADMINISTRATION GENERALE	
Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	
458201	DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	237 780
	Total chapitre 45	237 780
	Total Fonction 020	237 780
TOTAL RECETTES		237 780

BUDGET PRIMITIF 2025

SYNTHESE BUDGETAIRE

Chapitres et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
Investissement	237 780 €	237 780 €
DIV	237 780 €	237 780 €
E0281 Dotation d'investissement	188 196 €	188 196 €
E0381 Conseils de quartier	49 584 €	49 584 €
Fonctionnement	8 320 082 €	9 211 698 €
DAL	811 611 €	833 175 €
E0282 Travaux urgents	471 410 €	472 057 €
E0381 Conseils de quartier	19 836 €	19 836 €
E301 Anim locale et culturelle	320 365 €	341 282 €
DGL	8 400 087 €	8 613 650 €
E020 Adm générale collectivité	571 356 €	561 488 €
E0241 Equipements associatifs	110 000 €	110 000 €
E0242 Maisons des associations	45 520 €	45 074 €
E211 Écoles maternelles	552 223 €	531 996 €
E212 Écoles primaires	880 202 €	875 891 €
E3111 Enseignement art pratique	204 088 €	200 077 €
E313 Bibliothèques médiathèque	309 928 €	298 370 €
E321 Salles de sport, gymnases	347 482 €	328 212 €
E322 Stades	14 505 €	13 730 €
E3232 Piscines et bassins école	473 569 €	529 677 €
E3381 Centres d'animation	2 406 868 €	2 578 686 €
E4221 Crèches et garderies	1 952 911 €	1 940 250 €
E511 Espaces verts urbains	531 436 €	600 199 €
Total général	9 449 478 €	9 684 605 €



Célia MELON

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation d'investissement

Investissement fonction 0281

Chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
Investissement	188 196 €	188 196 €
45-458101-D Dotation d'investissement versee	188 196 €	188 196 €
Total général	188 196 €	188 196 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation d'investissement

Investissement conseils de quartier fonction 0381

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
Investissement	49 584 €	49 584 €
45-458101-D Dotation d'investissement versee	49 584 €	49 584 €
Total général	49 584 €	49 584 €

BUDGET PRIMITIF 2025

SYNTHESE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	9 211 698 €	9 446 825 €
011-60611-D Eau et assainissement	344 436 €	342 714 €
011-606121-D Electricité	1 197 913 €	1 072 600 €
011-606122-D Gaz	429 561 €	434 805 €
011-60613-D Chauffage urbain	495 871 €	459 287 €
011-60623-D Alimentation	456 400 €	475 911 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	116 857 €	116 853 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	167 987 €	163 335 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	242 560 €	243 678 €
011-6064-D Fournitures administratives	40 155 €	41 989 €
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathè	1 000 €	1 000 €
011-6067-D Fournitures scolaires	198 672 €	195 071 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	96 049 €	90 842 €
011-611-D Contrats de prestations de services	2 617 991 €	2 660 340 €
011-6132-D Locations immobilières	398 692 €	597 748 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	127 439 €	104 100 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	9 800 €	11 799 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété	78 221 €	93 128 €
011-61521-D Terrains	181 240 €	241 240 €
011-615221-D Bâtiments publics	9 500 €	9 500 €
011-615232-D Réseaux	5 000 €	5 000 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres l	37 097 €	65 017 €
011-6156-D Maintenance	263 251 €	257 466 €
011-6182-D Documentation générale et technique	4 922 €	4 599 €
011-6184-D Versements à des organismes de formation	4 235 €	4 235 €
011-6231-D Annonces et insertions	45 207 €	45 300 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	4 500 €	4 500 €
011-6233-D Foires et expositions	2 000 €	2 000 €
011-6234-D Réceptions	3 000 €	9 780 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	21 000 €	31 345 €
011-6241-D Transports de biens	- €	1 000 €
011-6245-D Transports de personnes extérieures à la collectivité	52 000 €	55 492 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	11 000 €	11 000 €
011-6282-D Frais de gardiennage	701 996 €	721 714 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	37 300 €	37 027 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	1 035 €	1 035 €
011-63513-D Autres impôts locaux	1 200 €	1 200 €
Total général	9 211 698 €	9 446 825 €

BUDGET PRIMITIF 2025

SYNTHESE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DOTATION D'ANIMATION LOCALE

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	811 611 €	833 175 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	7 000 €	4 380 €
011-6064-D Fournitures administratives	8 650 €	4 850 €
011-611-D Contrats de prestations de services	12 000 €	11 881 €
011-6132-D Locations immobilières	- €	- €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	4 500 €	4 260 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	19 000 €	9 581 €
011-615221-D Bâtiments publics	471 410 €	472 057 €
011-6156-D Maintenance	5 000 €	4 700 €
011-6182-D Documentation générale et technique	1 700 €	1 600 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies		- €
011-6233-D Foires et expositions	35 000 €	32 963 €
011-6234-D Réceptions	73 810 €	64 451 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	7 000 €	6 581 €
011-6245-D Transports de personnes extérieures à la collectivité	38 000 €	101 353 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	15 000 €	14 161 €
011-6282-D Frais de gardiennage	- €	- €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	5 300 €	5 054 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	108 241 €	95 303 €
Total général	811 611 €	833 175 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation d'animation locale

Animation locale et culturelle fonction 301

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	320 365 €	341 282 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	2 000 €	1 880 €
011-6064-D Fournitures administratives	8 500 €	4 700 €
011-611-D Contrats de prestations de services	12 000 €	11 281 €
011-6132-D Locations immobilières	- €	- €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	4 000 €	3 760 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	16 000 €	6 581 €
011-6156-D Maintenance	5 000 €	4 700 €
011-6182-D Documentation générale et technique	1 700 €	1 600 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	34 000 €	31 963 €
011-6233-D Foires et expositions	73 810 €	64 451 €
011-6234-D Réceptions	7 000 €	6 581 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	37 000 €	100 353 €
011-6245-D Transports de personnes extérieures à la collectivité	14 000 €	13 161 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	- €	- €
011-6282-D Frais de gardiennage	4 600 €	4 324 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	100 755 €	85 947 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	- €	- €
Total général	320 365 €	341 282 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation d'animation locale

Travaux urgents fonction 0282

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	471 410 €	472 057 €
011-615221-D Bâtiments publics	471 410 €	472 057 €
Total général	471 410 €	472 057 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation d'animation locale

Conseils de quartier fonction 0381

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	19 836 €	19 836 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	5 000 €	2 500 €
011-6064-D Fournitures administratives	150 €	150 €
011-611-D Contrats de prestations de services	- €	600 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	500 €	500 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	3 000 €	3 000 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	1 000 €	1 000 €
011-6233-D Foires et expositions	- €	
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	1 000 €	1 000 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	1 000 €	1 000 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	700 €	730 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	7 486 €	9 356 €
Total général	19 836 €	19 836 €

BUDGET PRIMITIF 2025

SYNTHESE DOTATION DE GESTION LOCALE

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	8 400 087 €	8 613 650 €
011-60611-D Eau et assainissement	344 436 €	342 714 €
011-606121-D Electricité	1 197 913 €	1 072 600 €
011-606122-D Gaz	429 561 €	434 805 €
011-60613-D Chauffage urbain	495 871 €	459 287 €
011-60623-D Alimentation	456 400 €	475 911 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	116 857 €	116 853 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	167 987 €	163 335 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	242 560 €	243 678 €
011-6064-D Fournitures administratives	40 155 €	41 989 €
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathè	1 000 €	1 000 €
011-6067-D Fournitures scolaires	198 672 €	195 071 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	96 049 €	90 842 €
011-611-D Contrats de prestations de services	2 617 991 €	2 660 340 €
011-6132-D Locations immobilières	393 692 €	597 748 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	127 439 €	104 100 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	9 800 €	11 799 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété	78 221 €	93 128 €
011-61521-D Terrains	181 240 €	241 240 €
011-615221-D Bâtiments publics	9 500 €	9 500 €
011-615232-D Réseaux	5 000 €	5 000 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres l	37 097 €	65 017 €
011-6156-D Maintenance	263 251 €	257 466 €
011-6182-D Documentation générale et technique	4 922 €	4 599 €
011-6184-D Versements à des organismes de formation	4 235 €	4 235 €
011-6231-D Annonces et insertions	1 200 €	1 200 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	45 207 €	45 300 €
011-6233-D Foires et expositions	4 500 €	4 500 €
011-6234-D Réceptions	2 000 €	2 000 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	3 000 €	9 780 €
011-6241-D Transports de biens	21 000 €	31 345 €
011-6247-D Transports collectifs du personnel	- €	1 000 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	52 000 €	55 492 €
011-6282-D Frais de gardiennage	11 000 €	11 000 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	701 996 €	721 714 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	37 300 €	37 027 €
011-63513-D Autres impôts locaux	1 035 €	1 035 €
Total général	8 400 087 €	8 613 650 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation de gestion locale

Adm générale collectivité fonction 020

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	571 356 €	561 488 €
011-60611-D Eau et assainissement	6 446 €	5 971 €
011-606121-D Electricité	71 793 €	66 496 €
011-60613-D Chauffage urbain	55 524 €	51 428 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	300 €	300 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	- €	- €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	112 000 €	112 000 €
011-6064-D Fournitures administratives	9 000 €	9 000 €
011-611-D Contrats de prestations de services	46 386 €	46 386 €
011-6132-D Locations immobilières	12 600 €	12 600 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	127 339 €	104 000 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres l	1 000 €	4 780 €
011-6156-D Maintenance	29 000 €	29 000 €
011-6182-D Documentation générale et technique	1 000 €	1 000 €
011-6231-D Annonces et insertions	1 200 €	1 200 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	27 057 €	27 057 €
011-6234-D Réceptions	2 000 €	2 000 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	3 000 €	9 780 €
011-6247-D Transports collectifs du personnel	- €	1 000 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	50 200 €	54 200 €
011-6282-D Frais de gardiennage	2 000 €	2 000 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	13 411 €	21 190 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	100 €	100 €
011-6262-D Frais de télécommunications		
Total général	571 356 €	561 488 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation de gestion locale

Equipements associatifs fonction 0241

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	110 000 €	110 000 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	2 000 €	2 000 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	2 600 €	2 600 €
011-6064-D Fournitures administratives	1 000 €	1 000 €
011-6132-D Locations immobilières	60 000 €	60 000 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété	30 000 €	30 000 €
011-6156-D Maintenance	900 €	900 €
011-6282-D Frais de gardiennage	2 000 €	2 000 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	11 500 €	11 500 €
Total général	110 000 €	110 000 €


CÉLIA MELON

BUDGET PRIMITIF 2025

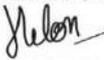
Dotation de gestion locale

Maisons des associations fonction 0242

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	45 520 €	45 074 €
011-60611-D Eau et assainissement	350 €	350 €
011-606121-D Electricité	2 859 €	3 835 €
011-606122-D Gaz	3 175 €	1 754 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	500 €	500 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	700 €	700 €
011-6064-D Fournitures administratives	300 €	300 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres t	- €	- €
011-6156-D Maintenance	900 €	900 €
011-6184-D Versements à des organismes de formation	4 235 €	4 235 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	4 000 €	4 000 €
011-6233-D Foires et expositions	4 500 €	4 500 €
011-6282-D Frais de gardiennage	7 000 €	7 000 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	12 000 €	12 000 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	5 000 €	5 000 €
Total général	45 520 €	45 074 €



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation de gestion locale

Ecoles maternelles fonction 211

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	552 223 €	531 996 €
011-60611-D Eau et assainissement	80 000 €	80 000 €
011-606121-D Electricité	152 122 €	132 725 €
011-606122-D Gaz	56 705 €	60 696 €
011-60613-D Chauffage urbain	65 340 €	60 519 €
011-60623-D Alimentation	700 €	700 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	2 500 €	2 500 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	38 600 €	38 600 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	11 403 €	11 403 €
011-6064-D Fournitures administratives	7 000 €	7 000 €
011-6067-D Fournitures scolaires	54 000 €	54 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	5 000 €	5 000 €
011-615221-D Bâtiments publics	- €	- €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres k	16 631 €	16 631 €
011-6156-D Maintenance	12 000 €	12 000 €
011-6182-D Documentation générale et technique	222 €	222 €
011-6241-D Transports de biens	10 000 €	10 000 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	- €	- €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	34 000 €	34 000 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	6 000 €	6 000 €
Total général	552 223 €	531 996 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation de gestion locale

Ecoles primaires fonction 212

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	880 202 €	875 891 €
011-60611-D Eau et assainissement	87 200 €	83 306 €
011-606121-D Electricité	220 076 €	236 863 €
011-606122-D Gaz	152 600 €	108 318 €
011-60613-D Chauffage urbain	126 283 €	116 966 €
011-60623-D Alimentation	700 €	672 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	5 000 €	3 359 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	42 500 €	33 588 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	15 515 €	11 516 €
011-6064-D Fournitures administratives	6 000 €	7 677 €
011-6067-D Fournitures scolaires	144 672 €	141 071 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	600 €	3 455 €
011-611-D Contrats de prestations de services	3 600 €	3 455 €
011-615221-D Bâtiments publics	- €	- €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres t	7 257 €	30 997 €
011-6156-D Maintenance	17 000 €	3 839 €
011-6182-D Documentation générale et technique	1 200 €	840 €
011-6241-D Transports de biens	10 000 €	20 345 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	1 000 €	480 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	31 000 €	61 467 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	8 000 €	7 677 €
Total général	880 202 €	875 891 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation de gestion locale

Enseignement art pratique fonction 3111

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	204 088 €	200 077 €
011-60611-D Eau et assainissement	2 790 €	2 790 €
011-606121-D Electricité	36 505 €	33 812 €
011-60613-D Chauffage urbain	17 861 €	16 543 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	1 465 €	1 465 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	3 167 €	3 167 €
011-6064-D Fournitures administratives	1 730 €	1 730 €
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiath)	1 000 €	1 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	1 000 €	1 000 €
011-6132-D Locations immobilières	5 500 €	5 500 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	100 €	100 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	4 000 €	4 000 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété	4 000 €	4 000 €
011-615221-D Bâtiments publics	- €	- €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres l	3 000 €	3 000 €
011-6156-D Maintenance	33 870 €	33 870 €
011-6182-D Documentation générale et technique	100 €	100 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	2 000 €	2 000 €
011-6241-D Transports de biens	1 000 €	1 000 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	- €	- €
011-6282-D Frais de gardiennage	- €	- €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	70 000 €	70 000 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	15 000 €	15 000 €
Total général	204 088 €	200 077 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation de gestion locale

Bibliothèques médiathèques fonction 313

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	309 928 €	298 370 €
011-60611-D Eau et assainissement	6 500 €	6 500 €
011-606121-D Electricité	99 497 €	67 963 €
011-606122-D Gaz	7 434 €	31 079 €
011-60613-D Chauffage urbain	49 722 €	46 054 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	- €	- €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	3 000 €	3 000 €
011-6064-D Fournitures administratives	5 000 €	5 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	500 €	500 €
011-611-D Contrats de prestations de services	3 539 €	3 539 €
011-6156-D Maintenance	20 700 €	20 700 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	113 000 €	113 000 €
011-63513-D Autres impôts locaux	1 035 €	1 035 €
Total général	309 928 €	298 370 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation de gestion locale

Salles de sport, gymnases fonction 321

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	347 482 €	328 212 €
011-60611-D Eau et assainissement	9 450 €	9 450 €
011-606121-D Electricité	123 063 €	126 266 €
011-606122-D Gaz	75 602 €	57 742 €
011-60613-D Chauffage urbain	62 543 €	57 929 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	9 366 €	9 366 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	20 475 €	20 475 €
011-6064-D Fournitures administratives	- €	- €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres l	1 009 €	1 009 €
011-6156-D Maintenance	45 975 €	45 975 €
Total général	347 482 €	328 212 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation de gestion locale

Stades fonction 322

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	14 505 €	13 730 €
011-60611-D Eau et assainissement	1 000 €	1 000 €
011-606121-D Electricité	10 505 €	9 730 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	500 €	500 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	700 €	700 €
011-6156-D Maintenance	1 800 €	1 800 €
Total général	14 505 €	13 730 €


Célia MELON

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation de gestion locale

Piscines et bassins école fonction 3232

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	473 569 €	529 677 €
011-60611-D Eau et assainissement	94 500 €	94 482 €
011-606121-D Electricité	193 253 €	154 352 €
011-606122-D Gaz	49 601 €	70 585 €
011-60613-D Chauffage urbain	53 875 €	49 900 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	18 400 €	41 392 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	7 200 €	11 698 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	10 000 €	14 497 €
011-611-D Contrats de prestations de services	- €	34 994 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	5 800 €	7 799 €
011-615221-D Bâtiments publics	- €	- €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres	700 €	1 100 €
011-6156-D Maintenance	40 240 €	48 878 €
Total général	473 569 €	529 677 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation de gestion locale

Centres d'animation fonction 3381

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	2 406 868 €	2 578 686 €
011-60611-D Eau et assainissement	4 200 €	4 200 €
011-606121-D Electricité	18 652 €	21 683 €
011-606122-D Gaz	15 464 €	9 916 €
011-60613-D Chauffage urbain	22 561 €	20 896 €
011-611-D Contrats de prestations de services	2 345 566 €	2 345 566 €
011-6132-D Locations immobilières		176 000 €
011-6156-D Maintenance	425 €	425 €
Total général	2 406 868 €	2 578 686 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation de gestion locale

Crèches et garderies fonction 4221

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	1 952 911 €	1 940 250 €
011-60611-D Eau et assainissement	30 000 €	30 465 €
011-606121-D Electricité	256 893 €	207 116 €
011-606122-D Gaz	68 980 €	94 715 €
011-60613-D Chauffage urbain	42 162 €	39 052 €
011-60623-D Alimentation	455 000 €	474 539 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	86 692 €	65 337 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	68 521 €	69 583 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	40 000 €	40 620 €
011-6064-D Fournitures administratives	10 125 €	10 282 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	76 149 €	66 787 €
011-6132-D Locations immobilières	315 592 €	343 648 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété	44 221 €	59 128 €
011-6156-D Maintenance	29 091 €	27 829 €
011-6182-D Documentation générale et technique	2 400 €	2 437 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	6 000 €	6 093 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	800 €	812 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	417 085 €	398 557 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	3 200 €	3 250 €
Total général	1 952 911 €	1 940 250 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Dotation de gestion locale

Espaces verts et urbains fonction 511

chapitre et nature	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011	531 436 €	600 199 €
011-60611-D Eau et assainissement	22 000 €	24 200 €
011-606121-D Electricité	12 696 €	11 759 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	1 300 €	- €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	23 000 €	23 000 €
011-6064-D Fournitures administratives	- €	- €
011-6068-D Autres matières et fournitures	12 800 €	14 100 €
011-611-D Contrats de prestations de services	218 900 €	226 400 €
011-61521-D Terrains	181 240 €	241 240 €
011-615221-D Bâtiments publics	9 500 €	9 500 €
011-615232-D Réseaux	5 000 €	5 000 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres t	7 500 €	7 500 €
011-6156-D Maintenance	31 350 €	31 350 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	6 150 €	6 150 €
Total général	531 436 €	600 199 €

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DU 142/10-2024-173

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DU 142

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DU 142**, PLU – Révision – Approbation du Plan local d'urbanisme bioclimatique de Paris.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Paul SIMONDON : Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris, déléguée dans le 10^e à l'Urbanisme.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DU 142

Nombre de Votants : 21

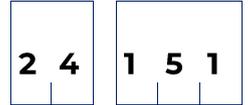
Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DTEC 1 /10-2024-174

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DTEC 1

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DTEC 1**, Plan Climat de Paris 2024-2030.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Éric ALGRAIN : Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Énergie.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DTEC 1

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DLH 233 /10-2024-175

Communication sans vote : 2024 DLH 233

Le Conseil d'arrondissement,

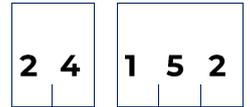
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Vu la communication sans vote du Conseil de Paris n° **2024/ DLH 233**, relative à la transition écologique du bâti sur le logement et les équipements publics.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Élie JOUSSELLIN : Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspond défense.

Communication sans vote



CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024

10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DLH 234/10-2024-176

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DLH 234

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DLH 234**, Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1^{ère} concession avec la SOREQA et avenant n°18.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Élie JOUSSELLIN : Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspond défense.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DLH 234

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DAC 472/10-2024-177

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 472

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DAC 472**, attribution d'une subvention de (60.000 euros) et convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif D'Europe -ECUJE. (10e).

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAC 472

Nombre de Votants : 18

Pour : 18

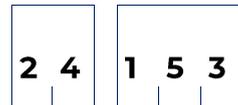
Contre : 0

Abstention : 0

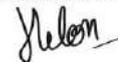
Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DSOL 54 /10-2024-178

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DSOL 54

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DSOL 54**, attribution d'une subvention de (148 500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Sylvie SCHERER, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée aux Affaires sociales, des Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DSOL 54

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DSOL 110 /10-2024-179

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DSOL 110

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DSOL 110**, attribution d'une subvention à 8 associations et 1 organisme pour le financement de 15 Espaces Solidarité Insertion, à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3 967 849€)

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Sylvie SCHERER, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée aux Affaires sociales, des Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DSOL 110

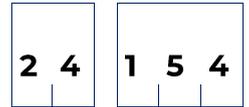
Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024

10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DAE 140/10-2024-180

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAE 140

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DAE 140**, Conventions et attribution d'une subvention de (1 015 000€) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Thomas WATANABE-VERMOREL, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Handicap, à l'Accessibilité universelle, aux Cultures technique, scientifique et populaire, au Conservatoire du livre et à l'Alimentation durable ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAE 140

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DAE 178 /10-2024-181

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAE 178

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DAE 178**, attribution d'une subvention de (473.300 euros) aux associations de commerçants et au groupement des exploitants du Forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Enora BRETON, Conseiller d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au tourisme ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAE 178.

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DAE 275 /10-2024-182

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAE 275

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DAE 275**, Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un restaurant, situé dans le marché couvert Saint Martin au 33, rue du Château d'Eau (75010) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Enora BRETON, Conseiller d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au tourisme ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAE 275

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DAE 312 /10-2024-183

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAE 312

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DAE 312**, Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Enora BRETON : Conseiller d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au tourisme ;

Donne un avis favorable à la majorité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAE 312.

Nombre de Votants : 19

Pour : 18

Contre :

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DSP 75 /10-2024-184

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DSP 75

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DSP 75**, attribution d'une subvention de (38 000 euros) et convention (investissement) avec l'association Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres-PASTT (10e).

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Kim CHIUSANO, Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'Égalité Femmes / Hommes, à la Lutte contre les discriminations et à l'intégration ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DSP 75.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DLH 271/10-2024-185

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DLH 271

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DLH 271**, Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Elogie-Siemp dans le 10^e arrondissement – attribution d'une subvention de (812 277 euros) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspond défense ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DLH 271.

Nombre de Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DLH 305 /10-2024-186

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DLH 305

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DLH 305**, Réalisation, 17 passage Hébrard (10^e) d'un programme de rénovation de 28 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP – attribution d'une subvention de (485 727 euros) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Élie JOUSSELLIN : Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspond défense ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DLH 305.

Nombre de Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DSOL 149/10-2024-187

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DSOL 149

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DSOL 149**, attribution d'une subvention de (1 068 100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Philomène JUILLET : Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Prévention, à la Sécurité, à la Police municipale et à la Vie nocturne ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DSOL 149.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DAC 179/10-2024-188

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 179

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DAC 179**, attribution d'une subvention de (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAC 179.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DAC 181/10-2024-189

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 181

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DAC 181**, attribution d'une subvention de (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Laurence PATRICE : Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAC 181.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DSOL 97 /10-2024-190

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DSOL 97

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DSOL 97**, attribution d'une subvention de (109 200 euros) à douze associations et conventions pour leurs actions d'accès aux droits et d'insertion sociale.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Sylvie SCHERER : Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée aux Affaires sociales, des Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DSOL 97.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DU 166 /10-2024-191

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DU 166

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DU 166**, Abrogation d'alignement au droit du 16-18 rue d'Aix, y compris le pan coupé à l'intersection de la rue d'Aix et de la rue Jacques Louvel-Tessier (10e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Paul SIMONDON : Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris, déléguée dans le 10^e à l'Urbanisme.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DU 166.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

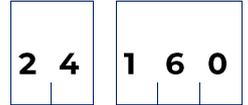
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DAE 87 /10-2024-192

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAE 87

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DAE 87**, Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 450 000 euros) en faveur de l'économie circulaire ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Léa VASA, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Propreté, à la Stratégie zéro déchet et à l'Économie circulaire ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAE 87.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DSP 27 /10-2024-193

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DSP 27

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DSP 27**, attribution d'une dotation de 4 271 297 euros et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20^e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Dominique VERSINI, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Santé, aux Relations avec les Hôpitaux publics, à la Réduction des risques, et à la Santé environnementale ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DSP 27.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

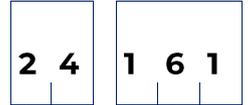
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024

10^e arrondissement



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DSP 68 /10-2024-194

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DSP 68

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DSP 68**, attribution d'une subvention (566 400 € dont 25 000 € de budget participatif) et conventions (fonctionnement et investissement) avec 3 associations du dispositif "secourisme" ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Dominique VERSINI, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Santé, aux Relations avec les Hôpitaux publics, à la Réduction des risques, et à la Santé environnementale ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DSP 68.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DASCO 139 /10-2024-195

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DASCO 139

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DASCO 139**, Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Éric ALGRAIN : Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DASCO 139.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DDCT 171 /10-2024-196

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DDCT 171

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DDCT 171**, Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 2 05150 euros à 42 associations).

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Éric ALGRAIN : Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DDCT 171.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DDCT 171 /10-2024-197

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DDCT 171

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024/ **DDCT 171**, Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205150 euros à 42 associations).

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Énergie.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DDCT 171.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

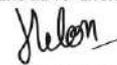
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DDCT 173/10-2024-198

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DDCT 173

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DDCT 173**, Pour une transition socio-écologique et économique durable - Subventions (41300euros) à 9 associations pour le financement de 9 projets.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Éric ALGRAIN : Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Énergie.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DDCT 173

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DDCT 174/10-2024-199

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DDCT 174

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DDCT 174**, Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (9500 euros) à 7 associations pour le financement de 7 projets dans les quartiers populaires du 10^e (3e enveloppe).

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DDCT 174

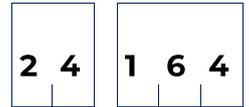
Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DAE 5 /10-2024-200

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAE 5

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024/ DAE 5, Convention et attribution de subvention de (190 000 €) pour L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi (LA PILE) (19e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Ulf CLERWALL, Conseiller d'arrondissement, déléguée à l'Économie Sociale et Solidaire, à l'Emploi et à l'insertion ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAE 5.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DAE 23 /10-2024-201

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAE 23

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DAE 23**, attribution d'une subvention de (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Ulf CLERWALL, Conseiller d'arrondissement, déléguée à l'Économie Sociale et Solidaire, à l'Emploi et à l'insertion ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAE 23.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

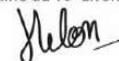
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DAE 25/10-2024-202

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAE 25

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DAE 25**, Conventions et attribution d'une subvention de (530 500 €) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Ulf CLERWALL, Conseiller d'arrondissement, déléguée à l'Économie Sociale et Solidaire, à l'Emploi et à l'insertion ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAE 25.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DFPE 117/10-2024-203

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DFPE 117

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DFPE 117**, Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10^e, 11^e ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Awa DIABY, Adjointe à la Mairie du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux familles ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DFPE 117.

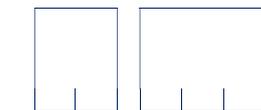
Nombre de Votants : 19

Pour : 19

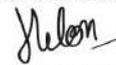
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

A

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DFPE 141

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DFPE 141**, attribution d'une Subvention (372 400 euros) et convention avec l'association A.P.A.T.E (11e) pour les travaux de restructuration du multi-accueil « Mowgli » situé 10 rue Dieu (10e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Awa DIABY, Adjointe à la Mairie du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux familles ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DFPE 141.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

A

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DFPE 149

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DFPE 149**, reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Awa DIABY, Adjointe à la Mairie du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux familles.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DFPE 149

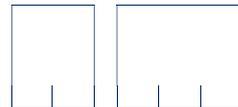
Nombre de Votants : 19

Pour : 19

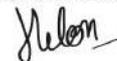
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

A

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DFPE 159

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DFPE 159**, attribution d'une subvention complémentaire en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 €) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Awa DIABY, Adjointe à la Mairie du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux familles ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DFPE 159.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DASCO 58 /10-2024-207

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DASCO 58

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DASCO 58**, portant sur l'attribution de subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport » ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Philippe GUTTERMANN : Conseiller d'arrondissement, délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DASCO 58.

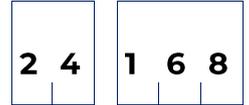
Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2024
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DJS 129/10-2024-208

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DJS 129

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024/ DJS 129**, Appel à projets Paris Sportives – attribution d'une subvention de fonctionnement de (300 000€) à 42 associations pour le financement de 42 projet ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Philippe GUTTERMANN : Conseiller d'arrondissement, délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DJS 129.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Conseil du 10^e arrondissement du 12 novembre 2024

Voeu relatif au Marché Saint Martin

Déposé par Thomas Watanabe-Vermorel, Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Sylvie Scherer, Isabelle Dumoulin, Ulf Clerwall, élu-e-s du groupe Les écologistes pour Paris 10^e

Considérant l'attachement des parisiens pour leurs marchés couverts, patrimoine historique et emblème de l'art de vivre parisien ;

Considérant que leur utilité pour le ravitaillement en produits frais, pour la santé de la vie économique du quartier et pour le lien social n'est plus à démontrer ;

Considérant le soutien constant et d'ampleur de la Ville pour les marchés couverts en général, et le marché Saint Martin en particulier ;

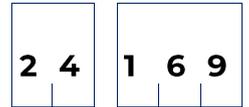
Considérant les fuites d'eau, les infiltrations et la responsabilité de la RIVP dans l'entretien du bâti ;

Considérant les difficultés auxquelles font face les commerçants du marché Saint Martin afin de développer leur clientèle et ainsi assurer leur équilibre économique;

Considérant le poids de l'alimentation de qualité dans le budget des ménages les plus fragiles ;

Considérant la résolution du conseil de Paris pour la Sécurité Sociale de l'Alimentation ;

Considérant que l'expérience des projets de Sécurité Sociale de l'Alimentation démontre sans ambiguïté que la mise en place de la Sécurité Sociale de l'Alimentation favorise l'économie locale et les structures économiques qu'y participent;



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Considérant que la SSA a fait ses preuves pour établir un meilleur accès à des aliments de qualité et prévenir le développement des pathologies surtout chez les enfants et les jeunes ;

Considérant le vaste toit terrasse végétalisé laissé sans entretien faute d'occupant du local de l'étage depuis 4 ans ;

Considérant le projet de fablab lauréat du budget participatif qui doit occuper ce local ;

Considérant le délai pour la mise en place de l'Appel à Manifestation d'Intérêt;

Ainsi sur proposition de Thomas Watanabe-Vermorel, Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Sylvie Scherer, Isabelle Dumoulin, Ulf Clerwall, élu-e-s du groupe Les écologistes pour Paris 10e, le Conseil du 10e arrondissement émet le vœu que :

- la RIVP fasse preuve de la plus grande diligence pour réparer les désordres bâtimentaires ;
- le local du 1er étage d'abord, et le toit terrasse dès que possible, fasse l'objet, dans la mesure du possible, d'une occupation intercalaire par une association capable d'utiliser à bon escient ces espaces, utile au bien public, en lien avec les acteurs de l'arrondissement, capable de participer à l'animation du marché et qui préfigure l'usage future du local;
- Les différents acteurs pertinents et parties prenantes puissent se réunir dans les meilleurs délais pour étudier et envisager la co-création et la mise en place d'une instance de Sécurité Sociale de l'Alimentation accueillie par le marché Saint Martin.

Donne un avis favorable à la majorité au vœu n° VAMA10-2024 -21

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

VAMA10-2024-26 / 10-2024- 210

Conseil du 10^e arrondissement de Paris

Séance du mardi 12 novembre 2024

Voeu relatif à la rénovation et à la revitalisation du marché Saint-Martin, présenté par Bertil FORT

Considérant que le marché Saint-Martin est l'un des deux marchés couverts du 10^e arrondissement de Paris et propriété de la Ville ;

Considérant que ce marché se trouve actuellement dans une situation de déclin manifeste malgré sa localisation stratégique dans une partie du quartier Château d'Eau - Lancry en pleine transformation ;

Considérant que quatre des onze stands intérieurs du marché sont aujourd'hui fermés ;

Considérant que plusieurs repreneurs sont découragés, soit par l'état du marché, soit par les lourdeurs administratives auxquels ils sont confrontés ;

Considérant la présence de dark kitchens dans un marché de la Ville de Paris renforce l'impression de stands désertés ;

Considérant que la Ville lutte contre le phénomène des dark kitchens depuis 2023 et que leur interdiction devrait être prévue au sein du futur PLU ;

Considérant que la Ville de Paris et la Mairie du 10^e arrondissement de Paris, via un jury de sélection, désignent les occupants sur les stands ;

Considérant par ailleurs que le marché est aujourd'hui menacé par de graves problèmes d'entretien et de vétusté des infrastructures, notamment des fuites d'eau provenant des espaces verts et logements situés au-dessus ;

Considérant que les peintures n'ont pas été refaites depuis trop longtemps ;

Considérant que l'entrée du parking, géré par la RIVP, est dégradée, taguée et souvent squattée ;

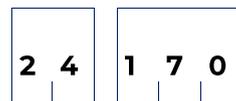
Considérant que l'emplacement donnant sur la place Tony Dreyfus, autrefois occupé par le restaurant *Le Comptoir du Marché*, est vide et régulièrement dégradé par des tags et des affiches ;

Considérant l'attachement des riverains à leur marché, comme en témoignent le vote au budget participatif en faveur du projet du Conseil de quartier de remise en forme des entrées et le succès de la pétition lancée ;

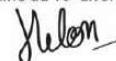
Considérant qu'il est urgent d'agir pour revitaliser ce marché, essentiel pour les commerçants, les riverains et le quartier ;

Bertil FORT émet le voeu que la Ville de Paris et la Mairie du 10^e arrondissement, prennent des mesures immédiates avec le gestionnaire du marché et la RIVP pour :

- **rénover le bâtiment** : réparation sans délai les fuites d'eau provenant des plafonds sous les logements gérés par la RIVP et travaux de rénovation du bâtiment pour offrir un environnement sécurisé et accueillant aux commerçants et aux clients ;



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

- **réparer les infrastructures défectueuses**
- **réoccuper les stands vacants**
- **améliorer la signalétique et de la visibilité extérieure**, en lien avec le projet du Conseil de quartier voté au budget participatif

Donne un avis favorable à la majorité au vœu n° VAMA10-2024 -26.

Nombre de Votants : 21

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 6

Ne prend pas part au vote : 0

Conseil du 10^{ème} arrondissement - Séance du 12 novembre 2024

**Vœu présenté par les élu-e-s de la majorité municipale,
sur proposition des élu-es du groupe Paris En Commun
relatif au soutien de l'Etat aux actions
de l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (ACORT)**

Considérant que l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT) est une structure associative particulièrement dynamique au sein du 10^e arrondissement et soutenue par la Ville de Paris ;

Considérant les actions qu'elle mène au quotidien en matière d'accompagnement à la scolarité, de médiation scolaire, de soutien à la parentalité ou encore de sensibilisation à l'égalité femme-homme ;

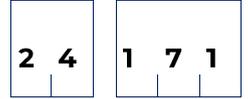
Considérant que l'ACORT s'investit fortement pour promouvoir la participation des immigrés originaires de Turquie dans la société française, dans un contexte où le nombre de demandeurs d'asile en provenance de Turquie ne fait qu'augmenter, passant de 4112 en 2019 à 9837 en 2023 (*source : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides*) ;

Considérant qu'au titre de ses activités d'accompagnement global des primo-arrivants qui concernent chaque année près de 700 bénéficiaires, l'ACORT bénéficiait depuis plusieurs années une subvention de 30 000 euros, délivrée par la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) dans le cadre du programme 104 relatif à l'intégration des étrangers primo-arrivants (BOP 104) ;

Considérant que fin juillet 2024, la Préfecture de Région d'Ile-de-France a informé l'association que sa demande de soutien n'était pas retenue pour un financement immédiat et placé sur liste complémentaire, sous réserve de nouvelles délégations de crédit en septembre 2024 ;

Considérant qu'à la suite de deux temps d'échanges les 12 septembre et 9 octobre 2024 avec les services de la DRIEETS et de la Préfecture de Région d'Ile-de-France, l'ACORT s'est vu confirmer la non reconduction du soutien de l'Etat ;

Considérant le besoin impérieux pour l'ACORT de pouvoir bénéficier de cette subvention, sous peine de fragiliser grandement son action quotidienne en faveur de l'égalité, la lutte contre les discriminations et l'intégration, et *in fine* le renforcement du vivre-ensemble dans le 10^{ème} arrondissement ;



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


CÉLIA MELON

Considérant les soutiens exprimés par la Mairie du 10^{ème} arrondissement, l'exécutif de la Ville de Paris, les parlementaires, ainsi que de nombreuses associations auprès du Préfet de Région d'Ile-de-France lui demandant le maintien de cette subvention ;

Le Conseil du 10^{ème} arrondissement émet le vœu :

- **Que le Préfet de Région d'Ile-de-France revienne sur sa décision de ne pas reconduire sa subvention à l'ACORT dans le cadre du BOP 104, afin de permettre à l'association de poursuivre sereinement ses missions d'intérêt général.**

Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VAMA10-2024-17.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Conseil du 10^{ème} arrondissement - Séance du 12 novembre 2024

**Vœu présenté par les élu-e-s de la majorité municipale,
sur proposition des élu-es du groupe Paris En Commun
relatif au soutien aux maires kurdes**

Considérant que le 4 novembre, le gouvernement turc a lancé des procédures de mise sous tutelle (Kayyum) sur les municipalités de Mardin, Batman et Halfeti dans le sud-est de la Turquie à majorité Kurde, destituant les co-Maires, élu.e.s lors des élections municipales de mars de cette année, et imposant des administrateurs judiciaires ;

Considérant que les co-maires de Mardin, Mr Ahmet Türk et Mme Devrim Demir, de Halfety, Mr Mehmet Karayilan et Mme Saniye Bayram ainsi que la Maire de Batamn, Gülistan Sönük, issu.e.s du Parti de l'égalité des peuples et de la démocratie (le DEM), principal parti de gauche pro-kurde, ont été accusé.e.s de « terrorisme » et d'appartenance au Parti des travailleurs du Kurdistan, le PKK, accusations qui dans le passé n'ont pas abouti ;

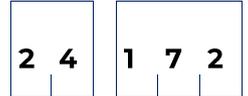
Considérant, qu'en juin dernier le gouvernement a déjà mis sous tutelle la municipalité de Hakkari, que son maire Mehmet Siddik Akis a été condamné à 19 ans et demi de prison pour "terrorisme" et que ce 31 octobre, Ahmet Ozer maire kurde d'Esenyurt, le plus grand arrondissement d'Istanbul, a été arrêté accusé d'appartenance au PKK ;

Considérant qu'en 2016 des dizaines de Maires kurdes ont déjà été destitué.e.s pour avoir appelé sur les réseaux sociaux à manifester en soutien à Kobané, jugé.e.s lors de procès inéquitables et condamné.e.s à des peines de prisons de plusieurs années, parmi lesquelles Gûltan Kisanak la très emblématique Maire de Diyarbakir toujours en détention ;

Considérant que faisant suite aux élections municipales de 2019, des dizaines de municipalités gagnées par les candidat.e.s du Parti HDP ont à nouveau été mises sous tutelles, leur.e.s maires destitué.e.s et condamné.e.s arbitrairement à de lourdes peines de prison ;

Considérant que des dizaines de Maires sont toujours en détention et que les accusations qui ont conduit à la destitution des Maires de Mardin, Batman et Halfeti, pourraient entraîner leur arrestation et leur détention arbitraire ;

Considérant que les destitutions prononcées sont un déni de démocratie pour les électeurs et les électrices kurdes qui ont voté massivement en mars dernier et qui depuis le 4 novembre manifestent pacifiquement pour demander le respect de leur vote et la levée des tutelles administratives ;



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Considérant que le Conseil de l'Europe s'est déclaré "*gravement préoccupé*" par la "*longue pratique d'Ankara consistant à nommer des administrateurs*" qui, selon lui, "*porte atteinte à la nature même de la démocratie locale*";

Considérant que depuis le 4 novembre, le gouvernement a brutalement réprimé les manifestations faisant un usage excessif et disproportionné de la force, que des centaines de personnes, dont des journalistes, ont été arrêtées et que les témoignages font état d'utilisation de la torture en détention ;

Considérant que Paris est doublement la ville des droits humains, ayant accueilli la Déclaration de 1789 et celle de 1948, et notre attachement au respect des droits humains et en l'occurrence aux droits civils et politiques, le respect de la démocratie et du droit de vote, le droit à se présenter à une élection, de la liberté d'expression et de manifester, de la liberté de la presse ;

Considérant que les Maires élu.e.s démocratiquement, destitué.e.s et pour certain.e.s en détention depuis plusieurs années, sont des élu.e.s municipaux, poursuivi.e.s au titre de leur action politique pacifique.

Le Conseil du 10^{ème} arrondissement émet le vœu que le Conseil de Paris :

- **Apporte son soutien aux Maires arbitrairement destitué.e.s ;**
- **Appelle à la libération immédiate de tout.e.s les Maires et conseiller.e.s municipaux condamné.e.s et détenu.e.s arbitrairement ;**
- **Interpelle le gouvernement turc afin que soient respectés les droits et les libertés des manifestants, conformément au droit international et à la Convention européenne des droits de l'Homme**

Donne un avis favorable à la majorité au vœu n° VAMA10-2024-18.

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0



Conseil du 10^e arrondissement du 12 novembre 2024

Voeu relatif à la lutte contre les violences motorisées

Déposé par Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Sylvie Scherer, Isabelle Dumoulin, Thomas Watanabe-Vermorel, Ulf Clerwall, élu.e.s du groupe Les écologistes pour Paris 10e

Considérant l'engagement de la Ville de Paris quant à la création d'infrastructures cyclables et piétonnes notamment via ses Plans Vélo et Piéton,

Considérant le Plan Vélo 2021-2026, qui engage 250 millions d'euros en vue de créer 450 km de nouvelles infrastructures cyclables,

Considérant l'explosion de l'utilisation du vélo depuis les grandes grèves des transports en commun en 2019 et la crise sanitaire de 2020, atteignant aujourd'hui 11% de part modale à Paris contre 4% pour la voiture,

Considérant la prépondérance de la marche dans les façons de se déplacer des Parisien.ne.s, ainsi que la vulnérabilité des piéton.nes. Pour rappel, un déplacement sur deux se fait en marchant à Paris,

Considérant que 3 398 personnes sont décédées en 2023 sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer (résultats définitifs ONISR).

Considérant l'augmentation de l'agressivité des automobilistes comme l'illustrent les chiffres suivants :

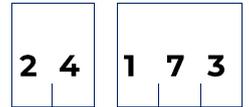
- 67% des automobilistes admettent insulter d'autres conducteurs,
- 91% des automobilistes admettent dépasser délibérément les limitations de vitesse,

(Source : Baromètre de la conduite responsable par Ipsos et la Fondation Vinci Autoroute publié le 7 mai 2024),

Considérant qu'à Paris, en 2023, 18 piéton.ne.s, 3 cyclistes, 1 usager d'EDPM ont été tué.e.s à Paris contre 10 usager.e.s d'engins motorisés (VL et 2RM),

Considérant qu'à Paris, en 2023, 2480 piéton.ne.s, cyclistes ou utilisateurs.trices d'EDP ont été blessé.e.s légèrement ou gravement et que dans plus de 56% des cas cela a été dans un accident impliquant un véhicule motorisé (VL, poids lourds, 2RM),

Considérant que la Ville de Paris par l'édition de son Code de la Rue a mis en place des actions pour pacifier la cohabitation entre tous les usager.e.s (automobilistes, cyclistes, piéton.ne.s),



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Considérant l'engagement de la Ville de Paris de tendre vers le Zéro Mort et Zéro Accident sur les routes,

Considérant que plus les véhicules sont lourds, plus les accidents sont graves, par exemple le risque de blessures mortelles augmente de 50% si ces usager.e.s vulnérables sont heurté.e.s par un véhicule de 1,8 tonne par rapport à un véhicule de 1,2 tonne,

Considérant qu'un des argumentaires utilisés dans la vente des SUV est celui de la sécurité du conducteur.trice,

Considérant que le marché publicitaire le plus important de France est celui de l'automobile avec un budget de 2,75 milliard d'euros et que les publicités pour les SUV sont prépondérantes,

Considérant la mise en examen pour l'homicide volontaire de Paul Varry, cycliste de 27 ans par un conducteur de SUV, survenue le 15 octobre 2024, et la grande émotion qui a traversé tout le pays suite à cet homicide volontaire, et la grande mobilisation de la communauté cycliste,

Ainsi sur proposition de Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Sylvie Scherer, Isabelle Dumoulin, Thomas Watanabe-Vermorel, Ulf Clerwall, élu-e-s du groupe Les écologistes pour Paris 10e, le Conseil du 10e arrondissement émet le vœu que :

- **La Maire de Paris, en concertation avec les associations représentantes des piétons et des cyclistes, dédie un lieu d'hommage à toutes les victimes des violences routières,**
- **La Maire de Paris interpelle le gouvernement afin de promulguer une loi interdisant toute publicité et opération marketing promouvant l'achat de SUV,**
- **Le Préfet de Police facilite la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés sur les axes de compétences partagées ou préfectorales et convienne d'une hauteur minimum pour les séparateurs à plus de 12 cm,**
- **La Ville de Paris en lien avec les associations de piétons et de cyclistes contribue au groupe de travail sur les violences motorisées lancé par le Ministre des Transports en proposant notamment de renforcer l'apprentissage de la cohabitation entre modes motorisés et modes doux et en lançant une enquête de victimisation des usagers de la route pour compléter les données annuelles de l'accidentologie.**
- **La Ville de Paris demande au Gouvernement de renoncer à la réduction des investissements prévus dans le Plan vélo et réaffirme son soutien plein et entier à l'essor de la mobilité cyclable**

Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VAMA10-2024-20.

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Conseil du 10e arrondissement du 12 novembre 2024

Voeu relatif à l'accompagnement de TERRA-Kelbongoo dans le 10e

Déposé par Ulf Clerwall, Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Sylvie Scherer, Isabelle Dumoulin, Thomas Watanabe-Vermorel, élu·e·s du groupe Les écologistes pour Paris 10e

Considérant que les structures de l'Économie Sociale et Solidaire jouent un rôle de lien social et de lutte contre les inégalités de premier plan, en favorisant l'emploi, l'innovation sociale, la cohésion sociale, le développement durable, la démocratie participative ainsi que le développement économique local dans tout secteur d'activités ;

Considérant que les structures de l'ESS dont de plus en plus seuls en assurant l'accès à une alimentation saine, à la fois prenant en considération et en respectant les acteurs de toute la chaîne de valeur de l'approvisionnement alimentaire ;

Considérant que ce secteur se développe de plus en plus à Paris, favorisant des modèles économiques de production locale et de circuits courts, coopératives, de juste rémunération des agriculteurs et agricultrices tout en offrant des produits accessibles et de qualité grâce à des épiceries solidaires et en mettant en place des initiatives de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage ;

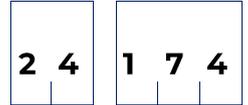
Considérant qu'une forte inflation des prix alimentaires qui précarise désormais près de 10 millions de français et françaises ;

Considérant que malgré un constat évident concernant la nécessité de soutenir les structures de l'Économie Sociale et Solidaire, acteur économique qui représente 10 % du PIB et près de 14 % des emplois privés en France, soit environ 200 000 entreprises et structures et 2,38 millions de salariés, le gouvernement décide de réduire drastiquement l'enveloppe budgétaire qui lui est consacré, toute en maintenant les subventions fiscales pour les entreprises conventionnelles ;

Considérant que depuis sa création, l'entreprise Kelbongoo a pour mission de proposer aux Parisiens et Parisiennes une alimentation de qualité, locale et respectueuse des circuits courts, en favorisant l'agriculture de proximité. Cette entreprise, agréée ESUS, s'est ainsi engagée à offrir une alternative viable à la grande distribution, en lien direct avec des producteurs locaux rémunérés de manière équitable ;

Considérant que ce projet, répondant à notre vision politique et aux attentes des Parisien.nes soucieux de la durabilité et de l'accessibilité de leur alimentation, s'est imposé comme un acteur emblématique de l'activité à Paris ;

Considérant que depuis 2023, Kelbongoo a pu, après une période de crise liée à la pandémie du COVID, retrouver de nouveaux gérants ;



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Considérant que la Ville de Paris soutenu ce projet et s'est saisi de l'opportunité lors de la reprise avec une subvention de 300 000 euros ;

Considérant que depuis cette reprise, en seulement un an et demi, des nombreux efforts pour optimiser l'organisation de Kelbongoo, permettant de redresser progressivement la situation financière, notamment en rationalisant les processus internes et en restructurant les équipes pour accroître l'efficacité, sans pour autant dévier de la mission de l'entreprise ;

Considérant qu'aujourd'hui Kelbongoo a stabilisé ses coûts d'exploitation, renforcé ses liens avec plus de 100 producteurs locaux, en partie dépendant de cette plateforme pour écouler leurs produits mais et a maintenu tous les emplois et en développe de nouveaux pour atteindre 43 salariés au total ;

Considérant que durant ces dernières semaines, grâce à la fidélité de ses clients et à un modèle de Click & Collect représentant 12 points de collecte à Paris, ainsi que le lancement de la livraison à domicile pour les habitantes et habitants pour tout Paris rencontrant des problèmes d'accessibilité, Kelbongoo est parvenue à se rapprocher a un équilibre financier ;

Considérant que Kelbongoo installe désormais tout son stockage au plus près de Paris, permettant de créer 10 nouveaux emplois pour la fin de l'année 2024 ;

Considérant que Kelbongoo a vocation à s'associer très rapidement avec une autre structure d'insertion par l'emploi, celle-ci en insertion permettant ainsi de poursuivre la création de ce type de postes dans une structure expérimentée dans la matière ;

Considérant que malgré les résultats prometteurs de ces efforts, il reste néanmoins nécessaire de franchir une dernière étape pour garantir la viabilité économique du modèle, tout en restant fidèle aux valeurs et aux engagements que nous demandons aux structures de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi sur proposition de Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Sylvie Scherer, Isabelle Dumoulin, Thomas Watanabe-Vermorel, Ulf Clerwall et David Delplanque, élu·e·s du groupe Les écologistes pour Paris 10e, le Conseil du 10e arrondissement émet le vœu que :

- **La Ville de Paris continue de soutenir à court terme en proposant que la subvention de 2023 soit reconduite afin d'accompagner cette transition vers un modèle économiquement viable ;**
- **La question de la forme juridique de la SCIC avec la Ville de Paris au capital, gage de solidité de long terme pour des structures d'intérêt général comme celle de TERRA-Kelbongoo, puisse être envisagée et appliquée.**

Donne un avis défavorable au vœu n° VAMA10-2024-20.

Nombre de Votants : 20

Pour : 6

Contre : 14

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

**Groupe communiste & citoyen du 10^{ème} arrondissement****Conseil d'arrondissement du 12 novembre 2024****Vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous****Déposé par Elie Jousselein, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, élu-es du groupe communiste et citoyen**

Considérant la loi d'orientation des mobilités fixant un calendrier de fin du monopole de la RATP et la SNCF en Ile-de-France ;

Considérant le choix d'Ile-de-France Mobilités d'écarter la possibilité d'une régie publique pour l'exploitation des lignes de bus actuellement gérées par la RATP et le remplacement progressif de l'activité bus de l'entreprise publique RATP par 12 entreprises privées d'ici le 1^{er} octobre 2025 ;

Considérant l'absence d'obligation européenne de privatisation des lignes de transports publics aujourd'hui exploitées par la RATP ;

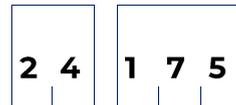
Considérant l'absence d'études d'impacts sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de l'allotissement du réseau de bus de la RATP en 12 lots ;

Considérant le retour d'expérience de la mise en concurrence des réseaux de bus de grande couronne où la qualité de service a été dégradée sur de nombreux secteurs et où les coûts supportés par Ile-de-France Mobilités ont augmenté contrairement aux engagements initiaux ;

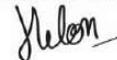
Considérant que la mise en concurrence des transports publics de bus repose sur le moins disant économique dans un secteur où 70% du prix de production du service est composé des salaires et cotisations sociales,

Considérant que ce basculement vers le privé entraîne d'ores et déjà une dégradation des conditions de travail des conductrices et conducteurs de bus de la RATP dont l'ajout d'une heure travaillée non-payée par jour ;

Considérant que le transfert du personnel RATP se prépare actuellement sans aucune garantie de maintien des conditions de travail ;



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Considérant qu'une partie du personnel du réseau de surface non transférable sera confrontée à des difficultés de conserver un emploi au sein de la RATP ;

Considérant que cette incertitude engendre une vive inquiétude parmi les personnels de la RATP et a provoqué un mouvement de démissions ou d'abandons de postes depuis 2021 et qui à date ce chiffre à un millier de sorties des effectifs de conducteurs ;

Considérant que la perte d'attractivité du métier généré par la politique de productivité commandée par IDFM, au travers des contrats qui lient l'autorité organisatrice aux opérateurs dont fait partie la RATP, participe à la pénurie nationale de conductrices et conducteurs de bus ;

Considérant les effets désastreux de cette situation sur les conditions de transports des usagers et leurs conséquences économiques, sanitaires, environnementales et personnelles (retards, licenciements, véhicules surchargés, retour à l'automobile individuelle, etc.) ; ces effets sont évidemment ressentis de plein fouet par les habitants et habitantes du 10^eme arrondissement, mais également par tous les salarié.es qui viennent travailler dans le 10^eme depuis les autres arrondissements ou depuis les autres départements d'Ile de France.

Considérant l'état très préoccupant des finances d'Ile-de-France Mobilités, des hausses de tarifs successives et à venir appliquées aux usagers ; Hausses de tarifs qui pénalisent tout particulièrement les classes populaires du 10^eme arrondissement, où de nombreux habitants vivent sous le seuil de la pauvreté ou sont en grande difficulté économique ; Une nouvelle augmentation viendra encore grever leur budget.

Considérant les coûts engendrés par le processus de privatisation pour la collectivité (rachat par IDFM des seuls biens liés à l'exploitation, coûts de l'organisations du transfert des agents de la RATP aux futurs concessionnaires, coûts des réorganisations de la RATP et enfin coûts générés par la réponse aux appels d'offres) qui sont autant de moyens en moins au service du déploiement et du renforcement de l'offre de transport en Ile-de-France ;

Considérant l'urgence climatique, la crise énergétique et la nécessité de proposer des transports publics réguliers et attractifs pour faciliter leur usage et réduire celui de l'automobile lorsque cela est possible ;

Considérant les différents vœux portés par notre Groupe et les différents groupes de la majorité depuis 2021 - et votés à la majorité, sur cette question de la dégradation des services de la RATP engendrée par les mécanismes mis en place en vue d'une future privatisation ;

Sur proposition d'Elie Joussellin, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, élu.e-s du Groupe communiste, le Conseil Municipal :


Célia MELON

Exige la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP.

Exige d'annuler la hausse du passe Navigo prévu le 1^{er} janvier 2025 qui porterait l'abonnement Navigo mensuel à 89 euros par mois.

Exige que la RATP et la SNCF restent des services publics et voient leurs moyens budgétaires augmenter pour améliorer la qualité de service, l'attractivité des métiers du transport et, le cas échéant, pour un dédommagement des usagers.

Exige de l'Etat et d'Ile-de-France Mobilités de renforcer les moyens financiers et humains afin de retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables.

DEMANDE au Parlement de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui.

EXPRIME sa solidarité avec les usagers, les cheminot.es et tous les personnels des transports publics d'Ile-de-France.

Donne un avis à la majorité au vœu n° VAMA10-2024-22

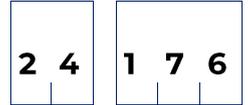
Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON



Groupe communiste du 10^{ème} arrondissement

Conseil d'arrondissement du 12 novembre 2024

Vœu relatif aux personnes sans abris

Déposé par Elie Jousselein, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, élu-es du groupe communiste

Considérant la situation dramatique et inédite des personnes et familles à la rue en France ;

Considérant qu'Emmanuel Macron avait pris un engagement en 2017 en assurant qu'il n'y aurait plus de SDF d'ici la fin de cette année-là ;

Considérant que ce désengagement irresponsable de l'Etat tend à laisser s'aggraver cette situation, allant à l'encontre des engagements politiques et de la dignité humaine.

Considérant l'alerte des associations et services de protection de l'enfance sur le sujet des enfants à la rue et des jeunes majeurs issus de l'ASE ;

Considérant les alertes des associations et maraudes sur une situation de plus en plus précaire, sur la baisse des subventions de l'Etat, le manque de places d'hébergement et de solutions pérennes ;

Considérant que Paris et cinq autres villes ont décidé d'assigner l'Etat en justice face aux dépenses croissantes auxquelles elles sont confrontées pour loger des personnes en urgence ;

Considérant les recommandations de la mission d'information du Sénat sur les femmes sans abris, par exemple la création de 10 000 places d'hébergement d'urgence supplémentaire ainsi que la régularisation des femmes sans-abris sans papiers ;

Considérant qu'à Paris, la 7^{ème} édition de la Nuit de la Solidarité a recensé plus de 3 491 personnes sans solution d'hébergement dans la nuit du 25 au 26 janvier dernier, dont 105 mineurs, un chiffre en hausse de 16% par rapport à 2023 ;

Considérant une hausse du nombre de jeunes de 18-24 ans décomptés lors de cette 7^{ème} nuit de la Solidarité (23% contre 8% en 2023), soit le niveau le plus haut des 7 éditions ;

Considérant que dans le 10^{ème}, plusieurs enfants scolarisés restent en situation de rue ;

Considérant les initiatives prises depuis plusieurs années par la Mairie du 10^{ème} de réquisition de gymnases ou d'ouverture d'un centre d'hébergement dans les locaux de la Mairie en 2023, bien que l'hébergement d'urgence soit une compétence de l'Etat ;

Considérant les vœux du groupe PCF votés dans l'enceinte de ce conseil demandant la réquisition d'immeubles vides de l'arrondissement et la nécessité d'augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence ;

Considérant que 30% des logements du 10^{ème} sont aujourd'hui inutilisés à l'année car étant des résidences secondaires, laissés vides ou utilisés pour des meublés touristiques ;

Considérant le début de la trêve hivernale et que si le bilan est positif dans le 10^{ème} – grâce au travail partenarial entre la Mairie du 10^{ème} et le commissariat du 10^{ème} – de nombreux ménages restent menacés d'expulsion en 2025.

Sur proposition d'Elie Joussellin, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, élu.e.s du groupe PCF, le Conseil d'arrondissement interpelle l'Etat et le préfet de région :

- Pour demander de créer le nombre de places d'hébergement pérenne à la hauteur des enjeux et adaptés aux besoins
- De transférer le droit de réquisition des logements vacants aux communes
- Qu'il n'y ait en 2025 aucune expulsion sans solution de relogement pérenne.

Donne un avis à la majorité au vœu n° VAMA10-2024-23

Nombre de Votants : 21

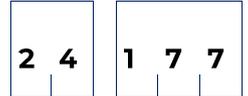
Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Conseil du 10e arrondissement de Paris
Séance du mardi 12 novembre 2024



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Voeu relatif à la détection de mercure dans la crèche Bossuet et l'école Belzunce, présenté par Bertil FORT

Considérant que la crèche Bossuet a été fermée après la détection de niveaux inquiétants de mercure au sous-sol, entraînant le transfert des enfants et du personnel vers des crèches environnantes ;

Considérant que l'école polyvalente Belzunce, voisine de la crèche, a également été concernée par la présence de mercure volatil dans plusieurs locaux, nécessitant des mesures de précaution, dont le déplacement des élèves et l'aération des salles ;

Considérant que l'Agence régionale de santé (ARS) a recommandé des dépistages urinaires pour les enfants ayant fréquenté les locaux contaminés afin d'évaluer leur exposition ;

Considérant que le processus d'évacuation de l'armoire contaminée qui a été effectué par un prestataire de la Ville de Paris le 6 novembre n'a pas respecté les protocoles de sécurité, entraînant une dissémination de mercure dans certaines zones de l'école et nécessitant une évacuation immédiate de l'établissement ;

Considérant que la gestion de cet incident a mobilisé un dispositif important comprenant des pompiers, policiers, médecins, agents de décontamination, et a nécessité le transfert temporaire des enfants au sein de l'église St Vincent de Paul ;

Considérant que la Ville de Paris, l'Agence Régionale de Santé (ARS), et le Rectorat ont agi conjointement pour assurer un nettoyage approfondi de l'école et garantir la sécurité des enfants et du personnel ;

Considérant que les parents d'élèves, bien que rassurés par les mesures mises en place, demeurent inquiets quant aux risques sanitaires potentiels pour leurs enfants et s'interrogent sur le prestataire sélectionné par la Ville de Paris pour décontaminer l'école en premier lieu ;

Bertil FORT émet le voeu que la Mairie du 10e arrondissement de Paris, la Ville et le Rectorat puissent conjointement :

- diffuser une communication détaillée aux familles et personnels exposant la situation dans les deux établissements ;
- les informer des risques sanitaires liés aux doses mesurées et sur les actions de prévention;
- partager un état des lieux précis et mis à jour régulièrement sur la situation et les étapes à venir ;
- envisager des sanctions ou une rupture de contrat avec le prestataire qui s'est chargé de l'opération de retrait du mercure en cas de manquement avéré.

Donne un avis à l'unanimité au vœu n° VAMA10-2024-24

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Conseil du 10^e arrondissement de Paris
Séance du mardi 12 novembre 2024

Voeu relatif à la régulation de l'espace public, présenté par Bertil FORT

Considérant que l'espace public parisien connaît une transformation profonde avec le développement des mobilités actives, notamment l'usage du vélo ;

Considérant qu'un meilleur partage de l'espace public est indispensable, mais que les évolutions ont engendré des formes de cohabitation, marquées par des conflits d'usage ;

Considérant que la violence routière est un fléau ;

Considérant la dégradation de la sécurité : piétons, cyclistes et automobilistes se partagent difficilement l'espace, au détriment de la sécurité de tous ;

Considérant que cette situation a récemment culminé avec le décès tragique de Paul Varry, un jeune homme victime de violences routières, un drame qui a ému toute la France et a souligné l'urgence d'agir pour améliorer la prévention des risques routiers ;

Considérant que le respect du Code de la route, la vigilance partagée, la courtoisie et la sécurité doivent être rappelés avec force à tous les usagers de l'espace public ;

Considérant que depuis sa création, la Sécurité routière, de par ses actions et nombreuses campagnes de sensibilisation, a permis de réduire la mortalité sur les routes en France, passant en 2021 à 2 947 décès contre 18 034 en 1972¹ ;

Considérant que la Ville de Paris dispose des pouvoirs de régulation de la circulation et du stationnement, et que leur application par la police municipale est indispensable pour assurer la sécurité routière ;

Considérant qu'il est de notre devoir de faire de Paris une ville plus sûre, plus respectueuse de ses citoyens, et plus responsable face aux dangers que représentent les tensions croissantes de l'espace public ;

Bertil FORT émet le voeu que la Mairie du 10^e arrondissement de Paris demande à la Mairie de Paris de :

- lancer une campagne de communication massive pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques de la prévention routière en rappelant les règles de sécurité, les obligations mutuelles et les comportements responsables à adopter pour éviter les accidents ;
- s'assurer, pour les véhicules motorisés, vélos et trottinettes, une application rigoureuse du code de la route, des règles de circulation et de stationnement grâce à une police municipale renforcée, garantissant une approche équilibrée alliant prévention et sanctions.

¹ Chiffres de la sécurité routière 2022.

Conseil du 10^e arrondissement de Paris
Séance du mardi 12 novembre 2024

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Voeu relatif au dispositif “Embellir votre quartier”, présenté par Bertil FORT

Considérant que le dispositif “Embellir votre quartier” est une démarche lancée depuis 2021 par la Mairie de Paris ;

Considérant les engagements budgétaires pris par la Maire de Paris allouant pour “Embellir votre quartier” des enveloppes de 5,5 millions d'euros d'investissement par quartier et 7 millions d'euros dans les quartiers populaires¹;

Considérant que dans le budget primitif de 2022, 27,5 millions d'euros d'investissement étaient prévus pour “Embellir votre quartier” répartis entre deux autorisations de programmes “transformation” et “végétalisation” dotées respectivement de 13,5 M€ et 14 M€ ;²

Considérant que dans l'investissement localisé du compte administratif de l'exercice 2022 seuls 4,2 M€ ont effectivement été dépensés à travers 14 opérations réalisées dans 11 arrondissements parisiens³ ;

Considérant qu'en dépit de cet écart, dans le budget primitif de 2023, une nouvelle fois, 40 M€ d'investissement étaient prévus pour “Embellir votre quartier” répartis entre deux autorisations de programmes “transformation” et “végétalisation” dotées respectivement de 26,7 M€ et 13,3 M€⁴ ;

Considérant qu'à nouveau, dans l'investissement localisé du compte administratif de l'exercice 2023, seuls 5,8 M€ ont effectivement été dépensés à travers 18 opérations réalisées dans 10 arrondissements parisiens⁵;

Considérant que les paiements annoncés sont censés être réalisés à l'avancement des projets⁶ et que la Ville de Paris connaît d'importants retards et blocages dans les travaux ;

Considérant que le dispositif “Embellir votre quartier” s'inscrit dans la nécessaire adaptation de la ville de Paris au changement climatique ;

Considérant que, dans le 10^e arrondissement de Paris, sur les quatre quartiers identifiés (hors PUP Gare du Nord), seuls deux ont été initiés (St Vincent de Paul - Paradis en 2021 et Louis Blanc - Verdun en 2022) ;

¹ <https://parislightsup.com/2022/02/06/embellir-votre-quartier-une-nouvelle-methode-pour-la-mise-en-oeuvre-des-chantiers-parisiens/>

² Rapport de présentation : [budget primitif exercice 2022](#)

³ Annexe investissement localisé : [compte administratif exercice 2022](#)

⁴ Rapport de présentation : [budget primitif exercice 2023](#)

⁵ Annexe investissement localisé : [compte administratif exercice 2023](#)

⁶ Conseil de Paris mars 2023 - [réponse Jacques Baudrier](#)

Considérant que les quartiers Grange-aux-Belles - Terrages - Hôpital St Louis et St Denis - Lancry - Récollets n'ont pas encore débutés ;

Bertil FORT émet le voeu que la Mairie du 10e arrondissement de Paris communique aux élus de ce conseil :

- un état des lieux précis de l'avancement des projets dans les différents quartiers de la démarche "Embellir votre quartier" ;
- un calendrier des prochaines étapes et travaux prévus dans les différents quartiers de la démarche "Embellir votre quartier" ;
- clarifie les engagements budgétaires pris, ainsi que les dépenses déjà engagées, dans le cadre du dispositif "Embellir votre quartier" depuis 2021.